



Mendel University of Agriculture and Forestry Brno

Faculty of Horticulture Lednice

Programme d'études doctorales en architecture du paysage

Les études doctorales sont encadrées par un conseil des disciplines (*board of disciplines*) dont les membres sont des professeurs, des professeurs associés et des experts. Il est sous le contrôle du conseil scientifique de l'Université.

Le conseil des disciplines est notamment chargé, pour chaque discipline :

- de garantir le contenu scientifique des disciplines et d'établir les sujets d'examen du doctorat
- de suggérer les noms des membres des commissions de sélection du doctorat et des tuteurs de thèse
- d'évaluer les études doctorales chaque année et d'en rendre compte auprès du président de l'université
- de définir les conditions des dissertations et examens oraux (sujets, examinateurs)

Pour le programme d'études doctorales en architecture du paysage, les membres du conseil des disciplines comportent des professeurs et des professeurs associés (dont un président élu)

Profil du doctorant

La formation doctorale en architecture du paysage est une préparation à une carrière indépendante scientifique et/ou artistique dans cette discipline. Le cœur de la formation consiste en un élargissement et en un approfondissement de la connaissance théorique obtenue par une formation de master en architecture du paysage ou dans les domaines voisins (études biologiques, environnementales, horticoles, architecturales, de planification ou artistiques).

Elle concerne notamment le développement, chez le doctorant, de la créativité, de la compétence de planification et de conception des jardins et des espaces publics et privés. Des spécialisations peuvent être envisagées en conservation du patrimoine, planification régionale, protection du paysage et de l'environnement, gestion des paysages, restauration des espaces, etc.). Les docteurs en architecture du paysage peuvent envisager des carrières dans des instituts scientifiques et de recherches, à l'université, comme experts auprès des autorités et institutions locales, ou comme professionnels spécialisés dans des agences de conception et de planification.

Après avoir soutenu l'examen doctoral sous la forme d'une présentation validée d'une thèse (*dissertation thesis*), et après la publication officielle des résultats, le doctorant reçoit le diplôme de docteur (PhD).

Conditions de l'admission dans les études doctorales

Le candidat doit être en possession d'un diplôme de master dans la spécialité d'architecture du paysage ou dans une spécialité voisine.

Le candidat doit démontrer son aptitude aux études doctorales, dans un entretien concernant les trois champs suivants :

- Maîtrise de l'expression orale et écrite en anglais (test écrit) et dans une autre langue
- Connaissances expertes et qualification pour un travail scientifique autonome ou artistique créatif. L'évaluation des candidats tient compte des notes dans la formation de master (supplément au diplôme).
- Un projet de doctorat validé comportant un programme (*syllabus*) et des idées clés. La commission d'examen vérifie :
 - o Si le projet convient au programme d'études doctorales
 - o La qualité du projet
 - o La faisabilité du projet dans la durée standard du doctorat (3 ans)

Le candidat est admis s'il satisfait aux exigences des trois points précédents. Le nombre total d'étudiants acceptés dépend des indications du ministère de l'Education et de la décision du président de l'Université.

Les supervisors des étudiants du programme doctoral en architecture du paysage

Les règles de l'université Mendel prévoit que :

- le supervisor de l'étudiant est en général un professeur ou un professeur associé qui est actif dans la discipline scientifique prévue par le programme ; qu'il est un expert dans son domaine de connaissances et de pratiques, autant qu'une personne capable d'encadrer les étudiants. Il peut relever aussi d'autres domaines légaux notamment scientifiques et artistiques, et d'activités créatrices en respectant les critères précédents.
- Le supervisor est nommé par le président de l'Université en accord avec le chef de département et sur la proposition du conseil des disciplines. Il détermine le département de la faculté où l'étudiant est affecté et le thème de la dissertation de thèse.
- Le supervisor participe à la formation de l'étudiant en
 - o Organisant ses études
 - o Proposant avec l'étudiant le sujet et la démarche de la thèse dont il accompagne le déroulement
 - o Veillant à l'intégration de l'étudiant dans les activités scientifiques et pédagogiques (séminaires et conférences)
 - o Informant le bureau des disciplines et le président du bon déroulement de la formation par l'envoi de rapports périodiques
 - o Rédigeant un rapport sur la thèse avant sa présentation au jury

Liste des supervisors

Professor Jiří Damec, MSc, CSc.

Associate Professor Pavel Kostrhun, MA

Associate Professor Petr Kučera, MSc, Ph.D.

Tatiana Kuřková, MSc, CSc.

Professor Ivar Otruba, MSc, CSc.

Associate Professor Miloř Pejchal, MSc, CSc.

Associate Professor Milan Rajnoch, MSc, CSc.

Associate Professor Alena Salařová MSc

Associate Professor Pavel řimek, MSc, Ph.

CSc est le nom de l'ancien doctorat.

Déroulement des études doctorales

La formation dans le programme doctoral est organisée par un plan individuel d'études, sur une base annuelle.

Examens

L'étudiant est soumis à cinq examens sur des sujets fixés par le bureau des disciplines : deux obligatoires et trois à options (dont un est la langue étrangère).

Le chef de département désigne un expert pour chaque type d'examen. Ce dernier veille à la qualité et à l'organisation de l'enseignement dans les domaines soumis à examen.

Tout thème inscrit dans le plan de formation de l'étudiant se termine par un examen. La commission d'examen réunit l'examineur, le superviseur et un observateur indépendant. L'examen peut être refait une fois et avec l'autorisation du président peut être passé dans une autre université.

L'examen donne lieu à des notes de A (excellent) à F (insuffisant). S'il remplit les conditions d'évaluation, l'étudiant poursuit sa formation telle que prévue par son plan de formation.

Interruption et fin des études

La durée standard des études doctorales est de 3 ans. Pour des raisons de force majeure (santé, maternité) elles peuvent être interrompues, en général pendant un an, mais pas au-delà de trois ans en totalité.

Les études sont achevées après la réalisation totale du plan de formation, y compris les examens et la présentation orale de la thèse.

L'échec est prononcé quand il est constaté :

- des échecs répétés aux examens et à la présentation orale de la thèse
- la non réalisation du plan de formation

Plan individuel de formation

Il est approuvé par le conseil des disciplines au plus tard trois mois après l'inscription en doctorat.

Il prévoit les contenus et les objectifs des activités scientifiques, de recherche et de développement ainsi que les propres activités de formation du doctorant. Il précise le sujet de la dissertation ainsi que les thèmes des examens auxquels l'étudiant doit se soumettre. Il indique toutes les autres activités dans d'autres départements et universités. Avec l'autorisation du supervisor, le doctorant peut passer une partie de ses études dans un pays étranger selon une convention qui prévoit les études et la manière de passer les examens.

L'étudiant a droit chaque année à 4 semaines continues de vacances.

Le plan de formation prévoit obligatoirement deux sujets d'examens et deux sujets à option en relation avec le thème de la dissertation, et la maîtrise d'une langue étrangère.

Les sujets sont choisis dans une liste des sujets des études doctorales ou dans celles des sujets de masters, éventuellement dans d'autres universités.

Liste des sujets pour la préparation des plans individuels de formation dans le programme doctoral en architecture du paysage.

Sujet obligatoire : Théorie et évolution de l'architecture du paysage ; Utilisation des végétaux

Sujets optionnels obligatoires

Foreign language - English	Architecture and building
Dendrology	Ecology
Plant physiology	Geographic information systems
Landscape ecology	Landscape planning
Landscape theory	
Foreign language - German	Historic garden heritage care
Use of plants	CAD systems
Ornamental nursery science	Theory and evolution of art
Theory and evolution of landscape architecture	Urban planning
Local and spatial planning	Landscape management
Visual arts	Creative landscape architecture

Other subjects may be selected from the study plans of the masters' degree study (<http://is.mendelu.cz/katalog/index.pl>) or from the offer of other universities. Currently, such subjects are selected as e.g. Practical aspects of EIA (Masaryk University Brno – MU), Psychology of spatial perception (FAVU), Physical geography (MU Brno), Ecophysiology of trees (MU Brno), Rustic architecture (MU Brno), and others.

Dissertation de thèse

1. La dissertation de thèse est un travail scientifique indépendant qui doit contenir des résultats originaux publiés dans une revue scientifique, ou acceptés pour publication, ou rendus publics par d'autres voies (*as original results that were exhibited in public*).
2. Elle est en général présentée en langues tchèque ou anglaise, parfois dans d'autres langues avec l'autorisation du conseil des disciplines. Elle contient un résumé en anglais, ou en tchèque ainsi qu'un *autoreport* décrivant brièvement les objectifs, les méthodes, résultats et conclusions de la dissertation et un CV détaillé.

Examen doctoral (*state doctoral exam*)

L'étudiant doit passer l'examen doctoral après avoir passé les examens prescrits par le plan individuel de formation. Ce qui peut se passer le même jour que la présentation orale de la dissertation. Le lieu et la date sont rendus publics.

L'examen se passe devant une commission désignée par le président. Ses résultats sont publics.

L'examen doctoral vérifie la capacité et l'état de préparation de l'étudiant pour une activité indépendante dans le domaine des activités scientifiques, ou théoriques, artistiques et créatives. Les sujets obligatoires sont :

- Théorie et évolution de l'architecture du paysage, planification du paysage, utilisation des végétaux, gestion des paysages.

L'évaluation est faite par vote secret. En cas d'échec, l'étudiant peut recommencer, mais il peut être mis fin aux études doctorales en cas d'échecs répétés.

Présentation orale de la dissertation de thèse

Le candidat demande au président d'autoriser sa présentation orale en lui donnant également 4 exemplaires de sa dissertation, l'autoreport de la thèse en 20 exemplaires et la justification des publications des résultats de la thèse.

Sur la proposition du conseil des disciplines, le président désigne trois examinateurs (rapporteurs) de la dissertation dont deux ne sont pas membres de la Communauté académique de l'Université. Un au moins est professeur ou docteur en sciences.

Après avoir reçu les rapports, le président, sur proposition du directeur du conseil des disciplines, fixe la date de l'examen oral après lequel la soutenance orale aura lieu.

Le lieu et la date de la présentation de la thèse doivent être publiés au moins un mois avant la soutenance orale. Les autoreports sont diffusés aux organisations concernées par le sujet de la thèse.

La présentation orale de la dissertation est publique. Elle est faite devant la commission de l'examen doctoral. Au moins deux rapporteurs doivent être présents, et 2/3 des membres prévus. La décision de l'évaluation est prise par vote secret sur le choix *passed* ou *failed*. La majorité des voix fait la décision, qui est signée par les personnes votantes. Une nouvelle présentation avec remaniement de la dissertation est proposée en cas d'échec.

Traduit par P. Donadieu, le 27 mars 2009 à partir des documents et indications fournies par Alena Salašová et Jitka Tomsová

